



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 25.11.2008 L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Absents: Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

N° 08/189

Secrétaire : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**TAXE SUR
L'ELECTRICITE –
Révision du taux**

En vertu des articles L 2333-2 et 2333-5 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes peuvent instituer sur leur territoire la taxe sur l'électricité dont le taux ne peut dépasser 8 %.

Cette taxe a été établie à Saint-Juéry depuis de nombreuses années et le taux actuellement en vigueur est de 5 %.

Il est proposé à l'Assemblée de porter ce taux à 6 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la commission des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de porter le taux de la taxe sur l'électricité à 6 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,